

Image not found or type unknown



Pacs et changement de statut

Par **medali**, le **09/11/2011 à 14:22**

Bonjour, rnje suis rentré en France en septembre 2010 en tan qu'étudiant et je le suis tjr et avec mon copain français on va bientôt s'installer ensemble et après on va se pacser donc la question est la suivante: est ce possible de demander le changement de statut a la fin de l'année ? et quels conseils pourriez vous me donnez? merci

Par **mimi493**, le **09/11/2011 à 14:58**

Le PACS ne donne aucun droit au séjourrrnC'est un élément d'appréciation s'il y a au moins un an de vie commune mais la jurisprudence ne l'admet qu'après 3 ans de vie commune